

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 9 juillet 2015

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 8 juillet 2015, à vingt heures, à la salle du Conseil de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Yves Coulombe, Harold Noël, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2015
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2015
5. Seconde demande à portée collective (article 59) à la CPTAQ pour les ilots déstructurés
6. Autorisation de signature – Entente relative au Fonds de développement des territoires
7. Abolition du poste d'aménagiste
8. Création du poste d'urbaniste
9. Nomination de M. Charles Tremblay à titre d'urbaniste de la MRC
10. Adoption des dépenses du mois de juin 2015
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-07-62

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout des points 12.1 Entente de services – Programmes SHQ et 12.2 Journal Autour de l'Île. Le point 12. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2015

Résolution 2015-07-63

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2015.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2015

5. Numérotation civique (p. 2)

Le texte dans la rubrique *Au cœur de l'Île d'Orléans* de l'édition du mois de juillet du journal *Autour de l'Île* parlera principalement de la numérotation civique (quels organismes seront avisés automatiquement par la MRC, lesquels seront de la responsabilité du citoyen, rôles de Postes Canada, plan de communication avec les citoyens, etc.).

8. Entente spécifique sur les paysages (p. 5)

L'appel d'offres pour une étude paysagère de l'Île d'Orléans a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres en début de semaine. Les soumissions sont attendues d'ici le 3 août à 11h. Le comité de sélection sera composé de la directrice générale et la responsable du site patrimonial de la MRC ainsi que d'une professionnelle du ministère de la Culture.

9. Enseigne Bienvenue à l'île d'Orléans (p. 5)

Nous sommes en attente du ministère des Transports pour refaire l'aménagement paysager au pied de l'enseigne.

5• Seconde demande à portée collective

Résolution 2015-07-64

Attendu que la zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) couvre la majorité du territoire de la Municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59 de la LPTAA, « une municipalité régionale de comté ou une communauté peut soumettre une demande à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole » et que cette demande peut porter sur un îlot déstructuré de la zone agricole assujettie à la LPTAA ;

Attendu que la Municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans souhaite déposer une seconde demande à portée collective pour son territoire ;

Il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans dépose à la CPTAQ une seconde demande à portée collective concernant les îlots déstructurés tel que prévu à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

6• Autorisation de signature – Entente relative au Fonds de développement des territoires

Résolution 2015-07-65

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet de la MRC, M. Jean-Pierre Turcotte, à signer l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

7• Abolition du poste d'aménagiste

Résolution 2015-07-66

Considérant l'existence d'un poste d'aménagiste à la MRC depuis 2004 ;

Considérant les nouvelles responsabilités confiées aux MRC par la Loi 28 ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'abolir le poste d'aménagiste à la MRC de l'Île d'Orléans, et ce, en date du 12 juin 2015.

8• Création du poste d'urbaniste

Résolution 2015-07-67

Considérant les responsabilités croissantes confiées aux MRC en terme d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans requiert les services d'un urbaniste ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de créer un poste d'urbaniste et ce, en date du 15 juillet 2015.

9. Nomination du M. Charles Tremblay à titre d'urbaniste de la MRC

Résolution 2015-07-68

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Charles Tremblay à titre d'urbaniste permanent de la MRC et ce, en date du 15 juillet 2015.

10• Adoption des dépenses du mois de juin 2015

Résolution 2015-07-69

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juin 2015, lesquelles s'élèvent à 260 464,96 \$ pour la MRC et à 3 375,40 \$ pour le Poste de la Sûreté du Québec.

11• Correspondance

Ministère des Transports – Pont de l'Île

Le directeur, M. Jean-François Saulnier, retdit que le MTQ doit déposer au Conseil des ministres un dossier d'opportunité faisant la recommandation sur la solution à préconiser en vertu des exigences de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* et que son ministère travaille assidûment afin de finaliser le dossier d'opportunité dans les meilleurs délais.

Il réitère que ce ne sera qu'à la suite de la décision du Conseil des ministres qu'il sera possible de planifier une rencontre avec

le Conseil des maires dans le cadre de l'élaboration du dossier d'affaires, lequel présentera en détails, la meilleure option à long terme autorisée.

École de l'Île d'Orléans

Mille mercis ! de la part des élèves et du personnel de l'école de l'Île d'Orléans pour la contribution de la MRC ayant servi à payer « les puces » permettant de calculer le temps de course de chacun des participants lors du Défi de l'Île en juin dernier.

12• Varia

12.1 Entente de service – Programmes SHQ

Résolution 2015-07-70

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans agit à titre de partenaire auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la délivrance des programmes d'amélioration de l'habitat ;

Attendu que la délivrance desdits programmes nécessite les services d'un inspecteur accrédité par la SHQ ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans ne bénéficie plus des services d'un inspecteur accrédité et que la MRC de la Jacques-Cartier est en mesure d'offrir ces dits services, au montant équivalent à la contribution à la gestion du programme (CGP) versée par la SHQ, majorée de 20% auxquels s'ajoutent les frais de déplacement de l'inspecteur ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'entériner l'entente de services proposée par la MRC de la Jacques-Cartier pour la délivrance des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ et désigner la directrice générale de la MRC, Mme Chantale Cormier, pour signer ladite entente.

12.2 Journal Autour de l'Île

Le conseil municipal de Saint-Jean a décidé de suspendre temporairement le financement du journal.

13• Période de questions

Elle débute à 20h28 et se termine à 20h44.

14• Levée de la réunion

Résolution 2015-07-71

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h45.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 5 août 2015 à 20h à la salle du Conseil de la MRC à Sainte-Famille.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet